

6929



18 JUIN 2003 2J IMPRESSION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 135 000 EUROS

Siège Social : PARC HELIOPOLIS BAT 5 - RUE LAPLACE 33700 MERIGNAC

R.C.S BORDEAUX B 395 401 581

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**  
**DU 31 janvier 2003**

L'an deux mil trois,

Le 31 janvier ,

A 14 heures,

Les associés de 2J IMPRESSION, société à responsabilité limitée au capital de 135 000 EURO, divisé en 5000 parts de 27 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire, PARC HELIOPOLIS BAT 5 - RUE LAPLACE 33700 MERIGNAC, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Chantal DUFEIL possédant 200 parts.

Mademoiselle Estelle DUFEIL possédant 100 parts.

Monsieur Loïc DUFEIL possédant 3400 parts.

Monsieur Jean-Pierre GRISON possédant 1300parts.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Loïc DUFEIL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- autorisation d'acquisition de titres de la SAS « SPS »,
- validation du projet de protocole transactionnel entre M. ZOMPANTI, Melle ECHE , SARL PZ Consulting et 2J Impression,
- autorisation de cautionner le paiement des loyers et charges concernant le bail commercial dont est titulaire la SAS SPS ,

ED

U

9

HPK

- Pouvoirs à donner à M. DUFEIL pour la signature du protocole transactionnel entre 2 J impression et M ZOMPANTI, Melle ECHE , SARL PZ Consulting;
- détermination d'un nom commercial,
- pouvoir à donner pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le projet de protocole transactionnel entre M. ZOMPANTI, Melle ECHE , SARL PZ Consulting et 2J Impression,
- le bail commercial entre la SCI « VPSJ TORCY » et la SAS « SPS »,
- le projet de cautionnement des loyers et charges,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et du protocole transactionnel autorise la société à acquérir respectivement de M. ZOMPANTI 490 actions et de la SARL PZ Consulting 10 actions de la SAS « System Printing Services » moyennant le prix global de 100 000 euro payable comptant le jour de la signature de l'acte.

Par ailleurs, l'Assemblée valide la clause de l'article 5 contenue dans le projet de protocole transactionnel concernant l'extension de la convention de garantie d'actif et de passif signée le 14 mai 2002 au 490 actions cédées par M. Zompanti.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale après lecture du projet de protocole transactionnel entre M. ZOMPANTI, Melle ECHE , SARL PZ Consulting et 2J Impression approuve l'ensemble des engagements et notamment :

- la renonciation à invoquer les faits et actes et moyens juridiques développés dans les courriers de 2 J Impression des 27 juin et 26 juillet 2002 adressés à M. ZOMPANTI, Melle ECHE ;

ED    57    9    JGR

- et à toute contestation, action en justice portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de l'acte de cession d'actions de la SAS SPS du 14 mai 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du bail commercial entre la SCI « vpsj TORCY » et la SAS « SPS » et le projet d'acte de cautionnement par 2J Impression, autorise la société à cautionner le paiement des loyers s'élevant 63 660 € HT annuel et charges versés par la SAS SPS concernant l'immeuble situé à Torcy (77 200), Rue des Epinettes, Bât . 1, ZI Nord, pour une période valant jusqu'au 13 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à M. Loïc DUFEIL à l'effet de signer le protocole transactionnel entre M. ZOMPANTI, Melle ECHE , SARL PZ Consulting et 2J Impression portant acquisition des 500 actions de la SAS SPS que l'ensemble des dispositions validées dans les résolutions précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de prendre un nom commercial « 2 J Printing services » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

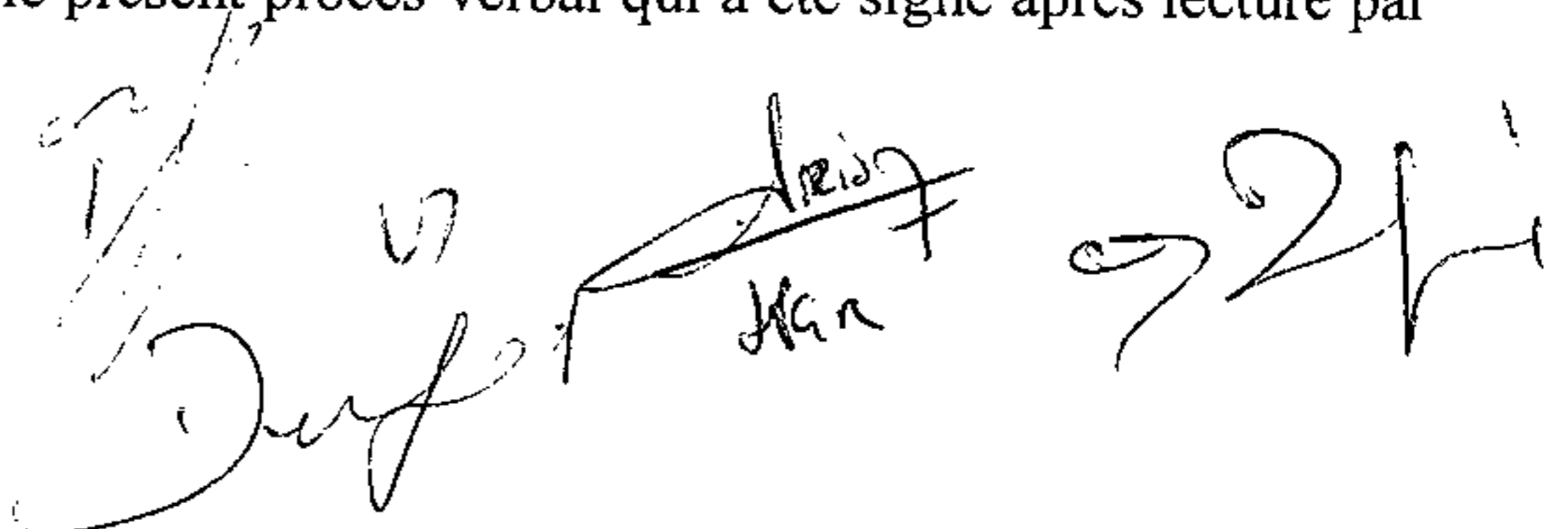
### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.



Handwritten signatures of the gérant and associates, including a signature that appears to be 'Loïc Dufeil' and another that appears to be '2J'.